

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

Le Comité Syndical des Communes d'ECOULANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST BARTHELEMY D'ANJOU et VERRIERES EN ANJOU, dûment convoqué le 4 octobre 2018, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Isabelle BAILLEUL-NITHART, Présidente, dans la salle municipale, 51 place Jean XXIII à St Barthélemy d'Anjou, conformément à l'article L52-1111, autorisant le Comité syndical à se réunir dans l'une de ses communes membres.

<u>Etaient présents :</u> Mme Isabelle BAILLEUL-NITHART M. Patrice BARBAULT Mme Bernadette BLANCHARD Mme Chrystelle GAUDIN Mme Nathalie GIRARD M. Michel HONORE M. Jean-Pierre MIGNOT Mme Odile PICHON Mme Barbara REGNIER	<u>Etaient absents :</u> M. François GERNIGON (excusé) Mme Christine HUU
--	---

Le Quorum est atteint.

La secrétaire de séance est Madame Odile PICHON

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. FERMETURE D'UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A 11 HEURES HEBDOMADAIRES

Exposé :

Ce poste d'enseignant chargé de la classe de saxophone est actuellement d'une durée hebdomadaire de 11 heures. Au vu des effectifs de cette rentrée scolaire, il est souhaitable de diminuer la durée hebdomadaire du poste pour le passer à 10h30 hebdomadaires. L'agent a donné son accord. L'avis du Comité Technique Paritaire a été sollicité sur cette question.

Proposition :

Il est proposé de fermer le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 11 heures hebdomadaires, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 15 octobre.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

* **ADOpte** la proposition telle que présentée par Madame la Présidente,

ADOpte A L'UNANIMITE

2. OUVERTURE D'UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A 10 HEURES 30 HEBDOMADAIRES

Exposé :

Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe chargé de l'enseignement du saxophone à 11 heures hebdomadaires étant fermé, il convient d'ouvrir ce même poste à 10h 30 hebdomadaires.

Proposition :

Il est proposé d'ouvrir le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 10 heures 30 hebdomadaires, sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire de ce jour.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

* **ADOpte** la proposition telle que présentée par Madame la Présidente,

ADOpte A L'UNANIMITE

3. OUVERTURE D'UN POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A 17 HEURES HEBDOMADAIRES

Exposé :

Un enseignant contractuel occupe un poste vacant d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe depuis 2011. Cet agent contractuel vient de réussir le concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe. Il a passé un entretien avec les membres du Bureau du SIAM, comme défini dans la délibération du 27 juin 2018.

Il convient de décider si cet agent répond aux critères définis par l'assemblée délibérante et d'ouvrir le poste d'enseignant guitare, basse, contrebasse option jazz et AEM, à 17 heures hebdomadaires, sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe. Il convient également de définir la date de la nomination stagiaire de l'agent.

Proposition :

Au vu des conclusions de l'assemblée délibérante, sur la demande de l'agent et compte tenu qu'il répond aux critères définis précédemment, il est proposé d'ouvrir le poste d'enseignant guitare, basse, contrebasse option jazz et AEM, à 17 heures hebdomadaires, sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

Il est précisé que :

- la nomination stagiaire de l'agent pour ce poste sera le 1^{er} novembre 2018
- le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe se trouvant non pourvu suite à cette décision, sera fermé après nomination de l'agent.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

* **ADOpte** la proposition telle que présentée par Madame la Présidente,

ADOpte A L'UNANIMITE

4. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au comité syndical de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2018.

Cette modification, préalable à la nomination qui intervient ce jour, entraîne :

- la création du poste correspondant au grade d'avancement : adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

- la fermeture du poste précédemment occupé : adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Proposition :

L'agent qui occupe le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, ayant atteint l'ancienneté nécessaire, est inscrit au tableau d'avancement de grade pour l'année 2018.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Il convient de :

- créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires, au 15 octobre 2018.

- fermer le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires, sous réserve de l'avis du CAP de décembre 2018.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

* **ADOpte** la proposition telle que présentée par Madame la Présidente,

ADOpte A L'UNANIMITE

5. FERMETURE DE 4 POSTES D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE NON POURVUS

Exposé :

Pour diverses raisons (départ d'enseignants, mutation,...) 4 postes d'assistant d'enseignement artistique ne sont plus pourvus. Il convient donc de fermer les postes suivants :

GRADE	POSTE/EMPLOI	DUREE HEBDO	MOTIF DE FERMETURE DU POSTE
Assistant d'Enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Coordination pédagogique/AEM/piano	10h	Mutation de l'agent
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Piano/AEM	6h	Départ de l'agent contractuel / réorganisation de la classe de piano
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Hautbois	1h	Classe sans effectif d'élèves
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Violoncelle	1h	Classe sans effectif d'élèves

Proposition :

Il est proposé de fermer les 4 postes suivants :

GRADE	POSTE/EMPLOI	DUREE HEBDO
Assistant d'Enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	Coordination pédagogique/AEM/piano	10h
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Piano/AEM	6h
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Hautbois	1h
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	Violoncelle	1h

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

* **ADOpte** la proposition telle que présentée par Madame la Présidente,

ADOPTE A L'UNANIMITE

6. AVENANTS AUX CONTRATS DES ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CONTRACTUELS

Exposé :

Les effectifs de cette rentrée scolaire ont évolué par rapport aux données précédentes, ce qui a une incidence sur le nombre d'heures de certains postes d'enseignants contractuels. Il convient d'établir des avenants aux contrats de ces assistants d'enseignement artistique.

Sur les postes suivants :

POSTES	VARIATION	DUREE HEBDO ANTERIEURE	NOUVELLE DUREE HEBDO
Coordination pédagogique/ AEM	+ 1 heure	17h25	18h25
Accordéon	+ 1 heure	4h30	5h30
Batterie	+ 3 heures	12h30	15h30
Chant	+ ½ heure	3h30	4h
Guitare	+ 1 heure	16h	17h
Piano	+ 1h heure 30	17h	18h30

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

* **ADOPTE** la proposition telle que présentée par Madame la Présidente,

ADOPTE A L'UNANIMITE

7. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TITULAIRE

Exposé :

Afin de répondre à la problématique d'effectif rencontrée par l'Ecole de musique Henri Dutilleux (SIEMTP) et dans le cadre de la mise en œuvre d'un partenariat amorcé depuis plusieurs années, un fonctionnaire titulaire est mis à disposition de cette structure, à compter du 1^{er} septembre 2018 pour une durée d'un an, pour y exercer à raison de 2 heures 30 par semaine, les fonctions d'enseignant de flûte traversière.

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Technique Paritaire (CTP) pour information.

Proposition :

Il est proposé la mise à disposition du fonctionnaire titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, pour la période de septembre 2018 à aout 2019, soit un an.

Il est rappelé que le fonctionnaire est mis à disposition pour exercer les fonctions d'enseignant de flûte traversière, à raison de 2 heures 30 par semaines.

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre le SIEMPT et le SIAM, ainsi que le montant des rémunérations et charges qui seront facturées au SIEMTP.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

* **ADOPTE** la proposition telle que présentée par Madame la Présidente,

ADOPTE A L'UNANIMITE

Informations diverses :

La réunion du bureau prévue le 12 novembre est annulée et reportée le jeudi 22 novembre à 18h30.

A cette date la commission finances se réunira en présence des membres du bureau, des élus finances des communes membres et des maires des communes membres.

Fin de séance à 21 h30

La Présidente,
Isabelle BAILLEUL-NITHART

